

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 742

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **7 octobre 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 742** modifiant le *Règlement numéro 4 concernant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 8 octobre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim